



échelle : 1/7 500°
 source données : cadastre Edigeo millesime 07.2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
 COMMUNE DE SEYSSES

P.L.U.

3e Modification du Plan Local d'Urbanisme
 4-Partie réglementaire
 4.2-Document graphique

Modification du P.L.U. :
 Approuvée le : 12.12.2024

Visa
 Date :
 Signature :

PAYSAGES
 16 av. Ch. de Gaulle
 Bâiment n°16
 31130 BALMA
 Tél : 05 34 27 62 28
 Fax : 05 34 27 62 21
 contact@paysages-urba.fr

- UA : Centre ancien
 - UAa : Etablissement de santé : la clinique
 - UB : Secteurs d'accueil à dominante d'habitat pavillonnaire
 - UBa : Opérations d'ensemble d'habitat mixte
 - UBb : « Cazeneuve » correspond à un secteur en densification
 - UC : Secteurs d'habitat diffus réalisés dans la couronne de la zone UB et au-delà
 - UC1 : Urbanisation très aérée
 - UD : Zone d'habitat diffus autour de l'ancien hameau des Aujoulets
 - UEco : Zone destinée aux activités économiques
 - Upublic : Zone destinée à recevoir les principaux équipements structurants de la commune
 - Upublic(a) : Aire d'accueil des gens du voyage
 - Uep : Zone affectée exclusivement aux établissements pénitentiaires
 - AU : Secteur à urbaniser, située en continuité des zones urbaines existantes
 - AUpublic : Secteur à urbaniser située à proximité du pôle d'équipement scolaire « Flora Tristan »
 - AU Eco : Zone à urbaniser ouverte à vocation économique
 - AU Eco2 : AU Eco : Zone à urbaniser ouverte à vocation économique (Segla)
 - AU0 : Zone à urbaniser fermée à vocation mixte
 - AU0 Eco : Zone à urbaniser fermée à vocation économique
 - A : Zone agricole
 - AAL : STECAL, qui correspondent à 4 secteurs d'activités économiques existants en zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Npv : Zone d'anciennes gravières dont la vocation est d'accueillir un projet de parc photovoltaïque au sol
- Prescriptions surfaciques**
- Espace boisé classé (EBC/article L113-1 du CU)
 - Site d'intérêt paysager et vues intéressantes à préserver (margelle de la Garonne, article L151-23 du CU)
 - Haies, zones humides, ripisylves, boisements et arbres remarquables à protéger et à renforcer (article L151-23 du CU)
 - Continuités écologiques majeures du SCOT largeur minimale 50m (article L151-23 du CU)
 - Continuités écologiques des cours d'eau existants (Le Fossat et L'Ousseau), largeur minimale 20m (article L151-23 du CU)
 - Élément bâti protégé (article L151-19 du CU)
 - Emplacement réservé (article L151-41 du CU)
 - Principe de voie de circulation à créer (article L151-38 du CU)
 - Périmètre des terrains concernés par une servitude d'attente d'un projet global (article L151-41-5° du CU)
 - Périmètre des terrains soumis à OAP (article R151-6 du CU)
- Prescription linéaire**
- Liaisons vertes type réseau vert (sentier, bade verte) à créer, à renforcer (article L151-23 du CU)
- Prescription ponctuelle**
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Informations**
- Percés visuelles
 - Percés visuelles
 - Voies classées bruyantes par arrêté préfectoral di 23 décembre 2014
- Dispositions relatives aux risques**
- aléa faible
 - aléa fort
 - aléa moyen

Liste des emplacements réservés (L151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Aménagement d'une voie pour circulation douce, de part et d'autre du cours d'eau du Binos	Commune	1080
02	Aménagement d'une voie pour circulation douce à partir de la rue du Vieux Chemin Français	Commune	748
03	Aménagement de bouclage du réseau d'eau potable le long de l'Ousseau	SIVOM SAGE	2846
04	Aménagement du réseau d'assainissement des eaux usées avec chemin d'accès, entre le chemin de Fourtané et la route de Saint-Lys (emprise 10 m)	SIVOM SAGE	1881
05	Aménagement du réseau d'assainissement des eaux usées et de la voirie voisante, chemin de la commune	SIVOM SAGE	1510
06	Élargissement du chemin de la Bourdasse pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales	Commune	1179
07	Accueil équipement public à destination de collège route de Labastidette / RD 23	Commune	29283
08	Accueil équipement public à destination de groupe scolaire, route de Toulouse et chemin du Château d'Eau	Commune	19721
09	Aménagement du carrefour et espace public autour d'entrée de ville au croisement de la rue de la République et de la route de Toulouse	Commune	790
10	Aménagement d'une voie pour circulation douce le long du chemin du Château d'Eau	Commune	1997
10	Aménagement d'une voie pour circulation douce le long du chemin du Château d'Eau	Commune	728
11	Épandage de la trame végétale du Binos	Commune	5460
12	Stationnements et aire de jeux	Commune	10137
14	Cheminement doux autour du Lac de la Piche	Commune	8995
15	Piste piétonne / cyclable	Commune	1775
16	Piste piétonne / cyclable	Commune	1815
17	Piste piétonne / cyclable	Commune	935
18	Piste piétonne / cyclable	Commune	386
NULL	Secteur en attente d'un projet global		7876

Liste des principes de voie de circulation à créer (L151-38 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Principe de voies de circulation à créer	Commune	17751

